

GARANTIE

Conditions de Garantie :

Le matériel **Direct Cheminee®** est garanti 2 ans.

La garantie contractuelle ne couvre pas les défauts qui résulteraient :

- de l'usure normale
- du transport,
- d'un manque de surveillance ou d'entretien,
- d'une utilisation mauvaise, excessive ou exagérée des matériels et, d'une façon générale de conditions de stockage,
- d'exploitation, ou d'environnement non appropriées ou non prévues lors de la commande, notamment d'un matériel spécial,
- d'une fausse manipulation,
- d'une mauvaise interprétation des notices d'installation ou d'utilisation par le client,
- de cas fortuits ou de force majeure,
- de modifications ou adjonctions effectuées par le client sur le matériel sans l'accord express de **Direct Cheminee®**,
- de l'utilisation d'un Bio-Ethanol non acheté chez **Direct Cheminee®**.

Comment faire jouer la garantie et/ou retourner un appareil défectueux ?

Contactez notre S.A.V. au 05 62 13 57 40

Un de nos techniciens effectuera une analyse de votre système par téléphone.

Dans le cas d'un dysfonctionnement, il vous indiquera les démarches à suivre auprès de votre magasin ou distributeur.

Nous vous conseillons de conserver l'emballage d'origine pour y retourner les produits défectueux.

Les colis envoyés en port dû ne seront pas acceptés.

Direct Cheminee® se charge de l'enlèvement du matériel.

Les frais d'expédition sont pris en charge uniquement sur le territoire national.

" Dans l'intérêt du consommateur, **Direct Cheminee®** se réserve le droit de modifier sans préavis les caractéristiques et composants de ses produits. "

Direct Cheminee®

Service Après-vente

40, rue Aristide Berges ZI du Casque

31 270 Cugnaux

Tél. : 05 62 13 57 40

Fax : 05 62 13 57 49

(Volet à conserver)